

Union particulière pour le dépôt international des dessins et modèles industriels (Union de la Haye)

Assemblée

**Vingt-neuvième session (12^e session extraordinaire)
Genève, 20 – 29 septembre 2010**

RAPPORT

adopté par l'assemblée

1. L'assemblée avait à examiner les points suivants de l'ordre du jour unifié (document A/48/1) : 1, 3, 4, 5, 6, 9, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 19, 20, 21, 32, 38 et 39.
2. Le rapport sur ces points, à l'exception du point 32, figure dans le rapport général (document A/48/26).
3. Le rapport sur le point 32 figure dans le présent document.
4. M. Li-Feng Schrock (Allemagne), président de l'assemblée, a présidé la réunion.

POINT 32 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

SYSTEME DE LA HAYE

5. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document H/A/29/1.
6. Le président a ouvert la séance et souhaité la bienvenue, en particulier, à la Norvège, qui avait adhéré à l'Union de La Haye depuis la dernière session de l'assemblée tenue en septembre 2009, ainsi qu'à l'Azerbaïdjan, dont l'instrument d'adhésion à l'Acte de Genève (1999) de l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels avait été reçu par le directeur général le 8 septembre 2010. Le président a également adressé ses félicitations à la Serbie et à l'Allemagne pour leur adhésion récente à l'Acte de Genève (1999).
7. Le président a également informé l'assemblée du fait que l'Allemagne avait exprimé son consentement à l'extinction de l'Acte de Londres (1934) de l'Arrangement de La Haye. Il a été rappelé aux autres États contractants de l'Acte de Londres (1934) de communiquer leur consentement respectif à cette extinction, comme indiqué dans la note C. H 76 en date du 3 août 2010, adressée à tous les États contractants de cet acte. Par ailleurs, le président a informé l'assemblée que la dénonciation de l'Acte de Londres (1934) par l'Indonésie avait pris effet le 3 juin 2010 et que la dénonciation de ce même acte par la Suisse prendrait effet le 19 novembre 2010.
8. Présentant le document, le Secrétariat a rappelé que le programme de modernisation informatique avait été approuvé par l'Assemblée de l'Union de la Haye à sa vingt-huitième session, en septembre 2009. Depuis lors, des progrès réguliers avaient été accomplis dans sa réalisation, et le document à l'examen expliquait comment la phase II du projet serait mise en œuvre. Le Secrétariat a également informé l'assemblée qu'une fonction de demande électronique pour les renouvellements avait été mise à la disposition de certains utilisateurs du système de La Haye. Cette fonction serait accessible aux utilisateurs d'ici la fin de 2010.
9. L'assemblée :
 - i) a pris note de l'état d'avancement de la phase I du programme de modernisation informatique figurant à l'annexe II du document H/A/29/1;
 - ii) a pris note des activités au titre de la phase I décrites dans le document H/A/29/1, qui sont propres à l'Union de La Haye; et
 - iii) a pris note du calendrier révisé de mise en œuvre de la phase II du programme de modernisation informatique figurant à l'annexe I du document H/A/29/1 et dont l'échéance est prévue en décembre 2012.

[Fin du document]